

Alternative Capital Partners S.A

***EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025***

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL



FM.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

A l'attention de Messieurs les Actionnaires de la Société
Alternative Capital Partners SA
Rue du Lac Victoria
Immeuble YOSR, appartement 9 et 10, Les Berges du Lac
Tunis
Tunisie

Rapport Général du Commissaire aux comptes sur l'Audit des Etats financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2025

Messieurs les Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 03 mai 2025 nous avons effectué l'audit les états financiers de "ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS.SA", qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **1 115 576 DT** au 31 Décembre 2025, un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de **8 462 DT**, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de **438 136 DT** au 31 Décembre 2025 et des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation de **7 597 DT** pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 Décembre 2025, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS SA dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Responsabilités de la Direction et des Responsables de la Gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS SA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS SA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux Responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS SA.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Mohamed Imed LOUKIL
Commissaire aux comptes

FMBZ KPMG Tunisie

Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal
Tunis, le 16 avril 2026

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.: 810663 T / A / M / 000
Tél.: 71.194.344

SOCIETE ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société Anonyme au capital de 310.000 DT
Siège social : Immeuble YOSR – Appartement 9 et 10
– Rue du lac Victoria – Les berges du Lac – Tunis.

IU : 973042W

ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025

Janvier 2026

BILAN AU (exprimé en Dinars Tunisiens)

LES ACTIFS

	Réf	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		241	241
Amortissements II		-241	-241
Total	▼ 5-1-1	<u>0</u>	<u>0</u>
Immobilisations corporelles		178 875	178 539
Amortissements IC		-178 026	-176 354
Total	▼ 5-1-2	<u>849</u>	<u>2 185</u>
Immobilisations financières		90 547	90 547
Provisions IF		-86 547	-86 547
Total	▼ 5-1-3	<u>4 000</u>	<u>4 000</u>
Total des actifs immobilisés		<u>4 848</u>	<u>6 185</u>
Autre actifs non courants		0	0
Total des actifs non courants		<u>4 848</u>	<u>6 185</u>
ACTIFS COURANTS			
Clients et Comptes Rattachés		855 973	1 029 057
Provisions CCR		0	-89 461
Clients et Comptes Rattachés nets de provisions	▼ 5-1-4	<u>855 973</u>	<u>939 596</u>
Autres actifs courants	▼ 5-1-5	202 519	185 223
Placements et autres actifs financiers		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	▼ 5-1-6	52 236	44 974
Total des actifs courants		<u>1 110 728</u>	<u>1 169 793</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>1 115 576</u>	<u>1 175 978</u>

BILAN AU (exprimé en Dinars Tunisiens)

LES PASSIFS

	Réf	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital social Souscrit		310 000	310 000
Réserves Légales		29 766	29 766
Autres Capitaux Propres "résultats reportés"		89 907	38 746
Total	▣ 5-1-7	429 674	378 512
Résultat de l'exercice	▣ 5-1-8	8 462	51 161
Total des capitaux propres avant répartition		438 136	429 674
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		0	0
Autres passifs financiers non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		0	0
Passifs courants			
Fournisseurs et Comptes rattachés	▣ 5-1-9	304 235	325 594
Autres passifs courants	▣ 5-1-10	373 206	420 710
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		677 440	746 305
Total des passifs		677 440	746 305
Total des capitaux propres et des passifs		1 115 576	1 175 978

**ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU
 (exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Réf	31/12/2025	31/12/2024
REVENUS D'EXPLOITATION			
- Commissions et honoraires	✔ 5-2-1	331 654	373 722
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION		331 654	373 722
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Charge du personnel	✔ 5-2-2	-247 632	-249 949
- Honoraires, missions & formation	✔ 5-2-3	-92 956	-90 986
- Dotations aux amortissements et aux provisions	✔ 5-2-4	-1 672	-1 901
- Reprises sur provisions	✔ 5-2-5	89 461	89 461
- Autres charges d'exploitation	✔ 5-2-6	-136 209	-120 994
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-389 008	-374 368
RESULTAT D'EXPLOITATION		-57 354	-647
- Charges financières nettes (autres que de financement)	✔ 5-2-7	-7 713	3 399
- Produits de placement	✔ 5-2-8	11 437	3 417
- Autres gains ordinaires	✔ 5-2-9	63 281	47 484
- Autres pertes ordinaires		0	-1 110
RESULTAT DE FINANCEMENT		67 005	53 190
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		9 651	52 543
Impôt sur les bénéfices		-1 189	-1 382
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		8 462	51 161
Gains extraordinaires		0	0
Pertes extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 462	51 161

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE POUR
 LES PERIODES CLOSES
 (exprimé en Dinars tunisiens)**

<u>Notes</u>	le 31 Décembre 2025	le 31 Décembre 2024
Flux de Trésorerie liés aux activités d'exploitation		
→ Résultat net de l'exercice	8 462	51 161
→ Eléments n'ayant aucune incidence sur les liquidités	1 672	1 901
Amortissements	1 672	1 901
Résorptions de frais préliminaires	0	0
→ Variation des éléments courants hors liquidités	-2 537	-153 117
Variation des Stocks	0	0
Variation des clients et comptes rattachés	83 623	-145 911
Variation des autres actifs courants	-17 295	-20 296
Variation des dettes fournisseurs d'exploitation	-21 359	9 878
Variation des autres dettes	-47 505	3 212
→ Autres ajustements	0	0
Reprise sur Provision	0	0
Charges financières constatées	0	0
Impôt sur le résultat constaté	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	7 597	-100 055
Intérêts payés	0	0
Impôt sur le résultat payé	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7 597	-100 055
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements/ acquisition d'immobilisations corporelles	-336	0
Encaissements/cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaissements/acquisition d'immobilisations financières	0	0
Encaissements/cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement	-336	0
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		
Produits de l'émission d'actions	0	0
Produits d'emprunts à long et moyen terme	0	35 000
Remboursement d'emprunts à long et moyen terme	0	-8 000
Dividendes versés	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	27 000
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	0	0
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	7 262	-73 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	44 974	118 030
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	52 236	44 974

P

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société :

(a) Présentation de la société :

La société « **Alternative Capital Partners S.A** » a été créée en Septembre 2006 sous forme de société anonyme de droit tunisien.

Le capital social a été fixé au départ à 100.000 DT répartis en 10.000 actions nominatives de valeur nominale égale à 10 Dinars chacune, totalement souscrites. Ces dernières ont été libérées intégralement lors de la constitution de la société.

Il a été augmenté de 210.000 DT par la création de 21.000 actions nominatives de 10 DT chacune par l'assemblée générale extraordinaire du 13 Mars 2008.

La société « **Alternative Capital Partners S.A** » est une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif. La société a été agréée pour exercer cette activité par le Conseil du Marché Financier en date du 27 décembre 2006.

Son siège social est sis à l'Immeuble YOSR – Appartements 9 et 10 – Rue du lac Victoria – Les berges du Lac – Tunis.

Note 2. Faits marquants de l'exercice :

- Conformément aux résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Décembre 2025 de la société « **Alternative Capital Partners S.A** », il a été approuvé une augmentation de capital social de Deux Cent Mille Dinars (200 000 DT) par la création de vingt mille (20 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de Dix Dinars (10 DT) chacune, intégralement souscrites et libérées lors de la souscription pour la totalité du montant, prime d'émission comprise, au prix d'émission de Treize Dinars Huit Cent Soixante Millimes (13,860 DT) par action dont une prime d'émission de Trois Dinars Huit Cent Soixante Millimes (3,860 DT) par action et une prime d'émission totale de Soixante Dix Sept Mille Deux Cent Dinars (77 200 DT) pour porter le capital de Trois Cent Dix Mille Dinars (310 000 DT) à Cinq Cent Dix Mille Dinars (510 000 DT).

Les formalités juridiques afférentes à cette augmentation de capital sont en cours de finalisation.

- Courant l'exercice 2025 la société a procédé à la reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients pour un montant de 89.461 DT

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers de la société « **Alternative Capital Partners S.A** », arrêtés pour la période close le 31 décembre 2025, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **Alternative Capital Partners S.A** » et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

En matière de présentation de ses états financiers, la société « **Alternative Capital Partners S.A** » a opté pour les modèles autorisés pour établir son état de résultat et son état de flux de trésorerie.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif de la société « **Alternative Capital Partners S.A** » sont évalués au coût historique récupérable.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la société « **Alternative Capital Partners S.A** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par la société pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

(c-1) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles, qui comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs, sont comptabilisées, à la date d'entrée, au coût d'acquisition historique incluant le prix d'achat hors taxes déductibles, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs hors taxes.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur.

(c-2) Amortissement des immobilisations :

A l'exception du Matériel informatique, les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société « **Alternative Capital Partners S.A** » sont les suivantes :

- | | |
|--|-----------------|
| ▪ Equipements de bureau | 10 ans |
| ▪ Matériel Informatique | 6 ans et 8 mois |
| ▪ Agencements, aménagements et installations | 10 ans |

Les immobilisations dont le coût d'acquisition unitaire ne dépasse pas les 500 DT sont intégralement amorties.

(c-3) Placements à court terme :

Les valeurs mobilières négociables acquises dans l'intention d'être liquidées avant l'expiration d'une année ou qui de part leur nature peuvent être liquidées à brève échéance sont portées parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne « NC 07 » relative aux placements.

Lors de leur acquisition, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois de décembre publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative publiée pour la journée du 31 décembre dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

(c-4) Revenus:

- **PHENICIA SEED FUND**

- Conformément aux dispositions du règlement intérieure du fonds « **PHENICIA SEED FUND** », la société « **Alternative Capital Partners S.A** » perçoit pendant la phase d'investissement du dit fonds :

- 1) 2,625% HT l'an du montant des engagements de souscription, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ; et
- 2) 0,875% HT l'an du montant des engagements de souscription, relative à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

- A partir du quatrième trimestre 2008 et conformément à ce qui est prévu par le règlement intérieur de « **PHENICIA SEED FUND** », en cas de gestion d'un deuxième fonds par « **Alternative Capital Partners S.A** » la rémunération de cette dernière a été réduite comme suit :

- 1) 1,875% HT l'an du montant des engagements de souscription, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ; et
- 2) 0,625% HT l'an du montant des engagements de souscription, relative à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

- A partir du deuxième trimestre 2015, la rémunération de la société Alternative Capital Partners a été réduite comme suit :

- 1) 1,875% HT l'an du montant souscrit et libéré du fonds, diminué de la valeur au coût historique des participations cédées pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 2) 0,625% HT l'an du montant souscrit et libéré du fonds, diminué de la valeur au coût historique des participations cédées pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

- A partir du premier trimestre 2019, la rémunération de la société Alternative Capital Partners a été réduite comme suit:

- 1) 1,875% HT l'an du montant investi du fonds, diminué de la valeur au coût historique des participations cédées pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ; et
- 2) 0,625% HT l'an du montant investi du fonds, diminué de la valeur au coût historique des participations cédées pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière. »

- A partir du 1er janvier 2024, la rémunération de la société Alternative Capital Partners a été réduite comme suit :

- 1) 1,125% HT l'an du montant investi du fonds, diminué de la valeur au coût historique des participations cédées pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ; et
- 2) 0,375% HT l'an du montant investi du fonds, diminué de la valeur au coût historique des participations cédées pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière. ».

- A partir du 1^{er} janvier 2025, les frais liés à la rémunération du gestionnaire ont été revus à la baisse. Ces frais sont passés de 1,5 HT l'an sur les montants investis et non cédés à 2% HT du montant de la cession de chaque participation ou de chaque montant récupéré de la SOTUGAR, payable une seule fois à chaque cession de participation ou récupération auprès de la SOTUGAR. Le montant total qui sera facturé par le gestionnaire à partir du 1^{er} janvier 2025 au titre de sa rémunération sera plafonné à 105 000 Dinars HT pour la durée de vie restante du fonds. ».

- **PHENICIA FUND**

A compter de Mai 2014, et conformément au règlement simplifié de « **PHENICIA FUND** », la société « **Alternative Capital Partners S.A** » est devenue gestionnaire de ce dernier fonds et sa rémunération a été fixée à :

- 1) 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ; et
- 2) 0,83% HT l'an pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

- **Altermed APEF**

De plus la société « **Alternative Capital Partners S.A** » perçoit une rémunération de 1,66% HT des montants effectivement investis, déduction faite du coût d'acquisition des sociétés du portefeuille cédées, pour les prestations de services rendues lors de la gestion du compartiment **Altermed APEF**.

A partir du 1er janvier 2025, la rémunération de la société **Alternative Capital Partners** est calculée sous forme de commission de succès égale à (2/3) de 0,5% HT du montant des cessions réalisées.

- **PHENICIA FUND II:**

Conformément au règlement simplifié de « **PHENICIA FUND II** » la société « **Alternative Capital Partners S.A** » est devenue gestionnaire de ce dernier fonds et sa rémunération a été fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

Ces honoraires et commissions sont rattachés à l'exercice de leur facturation qui coïncide avec leur rattachement comptable.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 une valeur brute de 241 DT.

Les amortissements respectifs totalisent la somme de 241 DT soit des valeurs comptables nettes nulles.

5-1-2- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2025 une valeur brute de 178.875 DT contre une valeur brute de 178.539 DT au 31 décembre 2024.

Les amortissements afférents aux mêmes périodes totalisent respectivement, les sommes de 178.026 DT et de 176.354 DT, soit des valeurs comptables nettes respectives de 849 DT et de 2.185 DT.

Le tableau des immobilisations et des amortissements, au 31 décembre 2025, est présenté ci-après :

	Valeurs brutes			Amortissements			VNC au		
	31-déc-24	Acquisitions	Cessions	31-déc-25	31-déc-24	Dotations	Reclassements	31-déc-25	31-déc-25
Immobilisations corporelles									
Matériel de bureau	46 392	261	0	46 653	45 168	1 198	0	46 366	287
Matériel informatique	39 255	75	0	39 329	38 913	302	0	39 215	115
Agencement Aménagement Installation	26 680	0	0	26 680	26 061	171	0	26 232	447
Mobilier de Bureau	33 070	0	0	33 070	33 070	0	0	33 070	0
Matériel de transport	33 143	0	0	33 143	33 143	0	0	33 143	0
	178 539	336	0	178 875	176 354	1 672	0	178 026	849

5-1-3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières portées à l'actif du bilan de la société « **Alternative Capital Partners S.A** » sont composées des placements à long terme en titres immobilisés :

- dans le fonds « **PHENICIA SEED FUND** » à hauteur de 44.000 DT,
- dans le fonds « **ALTERMED APEF** » à hauteur de 34.347 DT ;
- dans le fonds « **PHENICIA FUND** » à hauteur de 5.700 DT ;
- dans le fonds « **PHENICIA FUND II** » à hauteur de 2.500 DT ;
- et des cautionnements au titre du loyer du siège social de la société pour 4.000 DT.

Au 31 décembre 2025, les participations dans les fonds « **PHENICIA SEED FUND** », « **ALTERMED APEF** », « **PHENICIA FUND** » et « **PHENICIA FUND II** » ont été provisionnées à hauteur de **100%** correspondants à des montants respectifs de 44.000 DT, de 34.347 DT, de 5.700 DT et de 2.500 DT (soit un total de 86.547 DT).

5-1-4- Clients et comptes rattachés :

Figurent sous cet intitulé, les créances afférentes aux prestations de services facturées par la société « **Alternative Capital Partners S.A** » au fonds « **Phenicia Seed Fund** », au fonds « **Phenicia Fund** », au fonds « **Phenicia Fund II** », au fonds **Altermed APEF** et à **SMALT CAPITAL**.

Cette rubrique accuse un solde de 855.973 DT au 31 décembre 2025 contre un solde de 1.029.057 DT au 31 décembre 2024.

Ces créances ont été couvertes par des provisions de 0 DT au 31 décembre 2025 contre 89.461 DT au 31 décembre 2024, soit des valeurs comptables nettes respectives de 855.973 DT et de 939.596 DT.

5-1-5- Autres actifs courants :

Outre les charges constatées d'avance, figurent sous cet intitulé, les créances de la société envers l'Etat, notamment les retenues à la source subies et la TVA déductible et les diverses charges constatées d'avance.

Cette rubrique, totalisant au 31 décembre 2025 la somme de 202.519 DT contre la somme de 185.223 DT au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Acompte provisionnel	884	1 164
Impôt différé	161 197	132 122
TVA déductible	0	5 768
Charges constatées d'avance	5 381	7 323
Avances et acomptes	5 500	5 347
Compte D'attente*	29 557	33 500
Total	202 519	185 223

* Dont 21.250 DT des jetons de présence à recevoir.

5-1-6- Liquidités et équivalents de liquidités :

Figurent sous cet intitulé, les placements constitutifs de réserves de liquidités sous forme d'actions émises par des SICAV obligataires ainsi que les fonds disponibles et les dépôts à vue de la société « **Alternative Capital Partners S.A** », chez ses banquiers ou encore en caisse.

Les liquidités et équivalents de liquidités accusent au 31 décembre 2025 un solde de 52.236 DT contre 44.974 DT au 31 décembre 2024, et sont détaillés comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Caisse	75	3
Arab Tunisian Bank	7 837	44 971
Placements SICAV	44 325	0
Total	52 236	44 974

5-1-7- Capitaux propres avant résultat de l'exercice :

Figure sous cet intitulé, l'intérêt résiduel dans les actifs de la société « **Alternative Capital Partners S.A** » après déduction de tous ses passifs compte non tenu de la performance de l'exercice exprimée à partir du résultat net.

Les capitaux propres avant résultat de la période totalisent au 31 décembre 2025 la somme de 429.674 DT contre 378.512 DT au 31 décembre 2024.

5-1-8- Résultat de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un résultat comptable net bénéficiaire de 8.462 DT contre un résultat bénéficiaire de 51.161 DT au cours de l'exercice 2024.

5-1-9- Fournisseurs & comptes rattachés :

Figurent sous cette rubrique les dettes liées à l'acquisition par la société « **Alternative Capital Partners S.A** » de biens ou de services totalisant au 31 décembre 2025 un solde de 304.235 DT contre un solde de 325.594 DT au 31 décembre 2024.

5-1-10- Autres passifs courants :

Cette rubrique regroupe essentiellement les dettes envers les actionnaires, ainsi que les dettes fiscales, sociales et celles envers le personnel.

Les autres passifs courants totalisant au 31 décembre 2025 la somme de 373.206 DT contre la somme de 420.710 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dettes provisionnées pour congés payés	46 073	39 400
Personnel rémunération due	134 063	166 477
Déclarations à payer	126 914	103 500
Comptes Courants Actionnaires	1 124	49 016
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	28 561	26 198
Autres créiteurs divers	36 471	36 119
Total	373 206	420 710

5-2- Notes à l'Etat de Résultat :

5-2-1- Revenus :

Les revenus de la société « **Alternative Capital Partners S.A** » s'élèvent à fin 2025 à 331.654 DT contre 373.722 DT à fin 2024.

5-2-2- Charges du Personnel :

Figurent sous cet intitulé, les salaires servis au personnel de la société ainsi que les charges y afférentes telles que la cotisation au régime de sécurité sociale et à l'accident de travail ainsi que la provision pour congés payés.

Le détail de cette rubrique peut être présenté ainsi :

Désignation	A fin 2025	A fin 2024
Salaires	203 133	194 035
Cotisations CNSS	32 131	44 308
Cotisation Accidents de travail	941	899
Retraite complémentaire	4 753	4 755
Provision pour congés payés	6 673	5 952
Total	247 632	249 949

5-2-3- Honoraires, Missions et Formation :

Le détail de cette rubrique peut être présenté dans le tableau ci-après :

Désignation	A fin 2025	A fin 2024
Frais de voyages à l'étranger	0	5 405
Frais de participation aux Séminaires	6 222	1 981
Réceptions et cadeaux	11 861	12 982
Rémunération d'Intermédiaires et Honoraires	74 873	70 618
Total	92 956	90 986

5-2-4- Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et des provisions constatées à fin 2025 totalisent la somme de 1.672 DT contre 1.901 DT à fin 2024.

Leur détail peut être présenté comme suit :

Désignation	A fin 2025	A fin 2024
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 672	1 901
Dotations aux provisions pour dépréciation	0	0
Total	1 672	1 901

5-2-5- Reprises sur provisions

Figure sous cet intitulé la reprise des provisions constituées antérieurement pour couvrir les risques de contrepartie de la relation fonds d'amorçage PSF qui s'élèvent à fin 2025 à un solde de 89.461 DT contre 89.461 DT à fin 2024.

5-2-6- Autres charges d'exploitation :

Figure sous cet intitulé, l'ensemble des charges externes d'exploitation autres que les achats d'approvisionnements consommés.

Cette rubrique, totalisant à fin 2025 la somme de 136.209 DT contre 120.994 DT à fin 2024, est détaillée comme suit :

Désignation	A fin 2025	A fin 2024
Cotisation ATIC et CTFCI	11 000	0
SONEDE et STEG	3 172	2 703
Primes d'assurances	14 614	14 763
Entretien et réparation	9 140	4 847
Location	42 062	40 913
Fournitures de Bureau	1 248	527
Publicité, Publications, Relat, Pub	0	326
Frais postaux et frais de télécommunications	14 470	13 259
Droits d'enregistrement et de timbres	5 012	5 521
TFP et FOPROLOS	5 648	5 392
Subventions accordées	0	0
Carburant	5 277	4 953
Sous-traitance Générale	8 682	10 043
Commissions et frais bancaires	605	1 572
TCL	789	323
Diverses autres charges	14 490	15 853
Total	136 209	120 994

5-2-7- Charges financières nettes :

Figurent sous cet intitulé la charge financière supportée par la société afférente essentiellement aux pertes de change subies pour 7.713 DT à fin 2025 contre des gains de change pour 3.399 DT à fin 2024.

5-2-8- Produits de placement :

Figurent sous cet intitulé les revenus nets bénéficiant à la société au titre de ses placements en titres SICAV (plus-values nettes et dividendes SICAV).

5-2-9- Autres gains ordinaires

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les jetons de présence pour un montant de 30.000 DT à fin 2025 (contre 46.125 DT à fin 2024), des gains ordinaires afférents essentiellement à des apurements de soldes antérieurs pour 30.081 à fin 2025 (contre 15 DT à fin 2024) et des transferts de charges pour 3.199 DT (contre 1.343 DT à fin 2024).

Note 6. Engagements hors bilan :

6-1. Inventaire des cautionnements, avals, garanties et autres sûretés consentis par la société (article 201 du code des sociétés commerciales) :

Néant

6-2. Autres engagements hors bilan :

Néant

Note 7. Résultat par action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Résultat net (en DT)	8 462	51 161
Nombre d'actions ordinaires	31 000	31 000
<u>Résultat par action (en DT)</u>	<u>0,273</u>	<u>1,650</u>

Note 8. Transactions avec les parties liées :

- Néant

**TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT
 FISCAL DE L'EXERCICE 2025
 (Montants exprimés en dinars tunisiens)**

RESULTAT COMPTABLE (B)		8 462,160
REINTEGRATIONS		9 735,826
Impôt sur les sociétés	1 821,906	
Amendes et pénalités de toute nature	0,000	
Moins values sur titres SICAV	0,000	
Timbres de voyage	0,000	
Dons et subventions dépassant la limite de 0,2% du CATTG	0,000	
Cadeaux et frais de réception excédentaires	7 913,920	
Contribution conjoncturelle	0,000	
Provisions pour dépréciation	0,000	
Perte de Change Latente	0,000	
Autres réintégrations	0,000	
DEDUCTIONS (limite)		0,000
Dividendes recus	0,000	
Reprise sur provisions non imposable	0,000	
Plus value sur cession des actions (limite)	0,000	
Gain de Change Latent	0,000	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES (B)		18 197,986
Amortissements différés	9 732,219	
Reports déficitaires (4 ans)	226 746,429	
RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE (B)		-218 280,662
Dégrèvement Fiscal "soucription FCPR"	0,000	
RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE (B)		-218 280,662
Impôt sur les bénéfices 20%		789,336
Minimum d'impôt art 49 du code de l'IRPP et l'IS (+) $394.668,241 * 0,2/100$	789,336	
IS DU (15%)		789,336
RETENUES A LA SOURCE		161 197,300
ACOMPTES PROVISIONNELS		883,536
IMPOT DIFFERE		162 080,836
Report d'IS à imputer		-161 291,500
CSS 1%		400,000

<u>Amortissements différés 2022</u>	4 417,843
<u>pertes d'exploitation 2022</u>	64 546,551
<u>Amortissements différés 2023</u>	3 413,606
<u>pertes d'exploitation 2023</u>	132 841,980
<u>Amortissements différés 2024</u>	1 900,770
<u>pertes d'exploitation 2024</u>	14 156,133

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DONNS ET SUBVENTIONS ACCORDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

IDENTITÉ DES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT EN DT
Dons et subventions déductibles pour leur totalité	
Dons et subventions déductibles dans la limite de 0,2% du chiffre d'affaires brut	0,000
TOTAL	0,000